AR Prefecture
082-218200947-20240625-D2024_040-DE
Reçu le 04/07/2024

Délibération du Conseil Municipal D.2024 - 040

Commune de L A U Z E R T E ACTE : 7.5.2

L'an deux mille vingt-quatre et le 25 Juin à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, MAZILLE.
MRS BAÏADA, CAM, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN.

Procuration : MME GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD.
M. BERTHAUX A M. CAM.

Excusé(e)s / Absent(e)s : MMES BOURCIER, LARONDE ET NEGRE ; M. BADOC
Secrétaire : JEAN-FRANCK PIERASCO

Date de la convocation : 20/06/2024
Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 8 Nombre de votants : 10

❖ **OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS N°1.1 – ANNEE 2024**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer, sur l'avis de la commission des associations du 12 juin 2024, une subvention communale de fonctionnement pour l'année **2024** aux associations suivantes :

Associations	Décision conseil
Lauzerte Quercy Pays de Serres XV	9 200 €
Moto Loisirs	3 000 €
Piégeurs du Tarn et Garonne APTAG	45 €
Goujon Lauzertin	250 €
Rainettes des Prés	2 000 €
Quercimages	800 €
Art Points de Vue	6 000 €
A.I.D.E.R.	400 €
Isidore et Achille Cube	200 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	2 400 €
APE du collège	500 €
FNACA	100 €
Terres neuves – Marché des potiers	500 €
Amis des Chats	150 €
Don du Sang Montcuq	100 €
Fonds Solidarité Logement / C. Général	400 €
ALMA	280 €
ADMR	200 €
Restos du Cœur	50 €
Volley Ball lauzertin	800 €
Comice Agricole Lauzerte	900 €
Métalik'Art	3 000 €
Prévention Routière	100 €

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

AR Prefecture
082-218200947-20240625-D2024_040-DE
Reçu le 04/07/2024

FC Quercy Séoune	500 €
Business Club Pays de Serres	400 €
TOTAL	**32 075 €**

Monsieur Le Maire précise que le versement des subventions se fera depuis le budget annexe Animations - communication.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** comme ci-dessus les montants attribués à la liste des associations bénéficiaires.
- **AUTORISE :** le Maire ou son représentant, en son absence, à procéder au paiement des subventions.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

François LE MOING

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)